

COMPTE-RENDU N°1/2026_SPA

RÉUNION DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200015162-20260613-2026-07-07

OFFICE DE TOURISME DE L'ORIENTE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2026

Séance du 04/03/2026 à 17h00

Communauté de Communes de l'ORIENTE – ALERIA

8 membres présents

Jean-Charles CASTELLANI
Patrick CHEYNET
Jeanne PISTORESI-RAMAZOTTI
Bernard VANNUCCI
Michel PALMIERI
Denis GODE
Marie-Paule CHIPPONI
Lesia ZATTARA

3 membres absents

Pancrace MAURIZI
Louise ASSIBAT
Ange-François VENTURINI

Pouvoir : Pancrace MAURIZI donné à Bernard VANNUCCI.

Membres en exercice : 11

Membres présents : 8

Nombre de votants : 9

1/ Election du Président et des Vice-présidents du conseil d'exploitation

Il est rappelé que le Conseil communautaire, par délibération n°2026-02 du 03/02/2026, a procédé à la désignation des 11 membres du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme de l'ORIENTE.

Conformément aux statuts de la régie, ce conseil d'exploitation est composé de :

- 6 représentants élus de la Communauté de Communes de l'ORIENTE ;
- 5 représentants socioprofessionnels du territoire.

Suite à la désignation de ces 11 membres par l'EPCI le 03/02/26, le Conseil d'Exploitation du SPA procède, ce jour, à l'élection de son Président et de ses deux Vice-présidents parmi les 11 membres désignés.

À l'issue du vote, sont élus :

- **Présidente :** Madame Jeanne PISTORESI-RAMAZOTTI ;

- **1ère Vice-présidente** : Madame Lesia ZATTARA ;
- **2ème Vice-président** : Monsieur Jean-Charles CASTELLANI.

Les membres prennent acte des missions confiées au Président et aux Vice-présidents, notamment la préparation et l'animation des séances du Conseil d'Exploitation, la coordination des travaux et le suivi de l'exécution des décisions et avis adoptés par l'instance.

Bernard VANNUCCI indique que les élus prennent immédiatement leurs fonctions pour la durée du mandat du Conseil d'Exploitation.

La Présidente et la 1^{ère} vice-présidente expriment leur volonté d'apporter toute l'aide et l'accompagnement nécessaires à l'Office de Tourisme pour favoriser son développement et soutenir les initiatives contribuant à l'attractivité du territoire et à la valorisation des professionnels locaux.

➤ **DELIBERATION 2026-01-OT validée à l'unanimité**

2/ Avis sur le projet de règlement intérieur de la régie

Le Conseil d'Exploitation examine le projet de règlement intérieur destiné à encadrer le fonctionnement du futur Office de Tourisme de l'ORIENTE SPA exploité sous la forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière.

Après présentation du projet et échanges entre les membres, les membres présents émettent un avis favorable.

Il est précisé que ce règlement intérieur entrera en vigueur le 18 avril 2026, date de démarrage effectif de la régie SPA, après validation définitive par le Conseil communautaire.

➤ **DELIBERATION 2026-02-OT validée à l'unanimité**

3/ Avis sur la désignation de la directrice de la régie

Le Conseil d'Exploitation est consulté sur la proposition de nomination de la directrice de la future régie « Office de Tourisme de l'ORIENTE » à compter du 18/04/2026.

Il a été rappelé que, conformément aux dispositions réglementaires applicables aux régies dotées de la seule autonomie financière, le directeur est nommé par l'autorité compétente après avis préalable du Conseil d'Exploitation.

Les membres présents émettent un avis favorable :

- ✓ À la nomination de Madame Venétia FERRACCI-ANZIANI en qualité de directrice de la régie ;

- ✓ Au transfert et à la reprise de son contrat de droit public actuel afin d'assurer la continuité de ses missions ;
- ✓ À la signature de son contrat après consultation du Comité Social Territorial

Le Conseil d'exploitation souligne l'importance de garantir la continuité du service public durant la période de transition entre l'EPIC et la future régie SPA.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2026

Il est précisé que le présent avis fera l'objet d'une validation définitive lors du prochain Conseil communautaire.

Bernard VANNUCCI ajoute qu'une délibération portant sur le transfert du personnel de l'EPIC sera prise lors du prochain conseil communautaire.

➤ **DELIBERATION 2026-03-OT validée à l'unanimité**

4/ Avis sur la grille tarifaire 2026

Le Conseil examine le tableau de la grille tarifaire applicable aux prestations proposées par l'Office de Tourisme pour l'exercice 2026.

Afin d'assurer la continuité du service public et de maintenir les relations établies avec les partenaires économiques du territoire, il est proposé de reconduire à l'identique les tarifs déjà adoptés par l'EPIC pour l'année 2026.

Tous les membres présents considèrent que cette stabilité tarifaire constitue un élément essentiel pour garantir la lisibilité de l'offre proposée aux partenaires.

Les membres présents émettent un avis favorable à la reconduction de cette grille tarifaire pour une entrée en vigueur au 18 avril 2026.

Il est précisé que le présent avis fera l'objet d'une validation définitive lors du prochain Conseil communautaire.

➤ **DELIBERATION 2026-04-OT validée à l'unanimité**

5/ Avis sur la création d'une régie de recettes

Dans la perspective du démarrage de l'activité de la régie SPA, le Conseil examine les modalités de création d'une régie de recettes destinée à assurer l'encaissement des produits liés aux activités de l'Office de Tourisme.

Les recettes concernées portent principalement sur :

- ✓ Les partenariats conclus avec les professionnels du tourisme ;
- ✓ La vente d'espaces publicitaires ;

Les membres présents émettent un avis favorable à la création de cette régie de recettes à compter du 18 avril 2026.

Bernard VANNUCCI indique que cette organisation permettra d'assurer le bon fonctionnement financier de la structure dès sa mise en activité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200015162-20260613-2026-07-OT-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2026

Il est précisé que le présent avis fera l'objet d'une validation définitive lors du prochain Conseil communautaire.

➤ **DELIBERATION 2026-05-OT validée à l'unanimité**

6/ Questions diverses

Pas de questions diverses.

Bernard VANNUCCI déclare la séance levée à 18h00